

## BARÈME DES HONORAIRES DE L'Agence IMMO TRANSAC

**Avis de valeur** : 250 Euros TTC / bien

*Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.*

<b>HONORAIRES DE LOCATION pour tous types de Mandat</b>	
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	Honoraires Agence TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué.	8,00 €/m <sup>2</sup>
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué.	3,00 €/m <sup>2</sup>
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	Honoraires Agence TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	25,00%

<b>HONORAIRES DE VENTE pour tous types de Mandat</b>	
Prix de vente	Honoraire Agence TTC
<b><u>VILLA OU LOCAL</u></b>	
< 100 000 €	10 % du prix de vente
> 100 001 € < 300 000 €	5 % du prix de vente
> 300 001 € < 500 000 €	4 % du prix de vente
> 500 001 €	3 % du prix de vente
<b><u>APPARTEMENT OU IMMEUBLE</u></b>	
< 100 000 €	10 % du prix de vente
> 100 001 € < 300 000 €	5 % du prix de vente
> 300 001 €	4 % du prix de vente
<b><u>TERRAIN</u></b>	
Tous les prix	5 % du prix de vente avec un minimum de 5 000,00 Euros. En cas de division et/ou travaux effectuée(s) par nos soins sur les terrains à bâtir, les honoraires sont de 10 %.
<b><u>FONDS DE COMMERCE OU DROIT AU BAIL</u></b>	
Tous les prix	25 % avec un minimum de 5 000,00 Euros

**Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.**

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et de son suivi.

Les honoraires de bien neuf dont la vente a été confié par un professionnel de l'immobilier sont définis par ce dernier.

Tous nos honoraires sont exprimés TTC au taux actuel en vigueur de la TVA qui est à 8,5 %.

**Tous les honoraires indiqués sont les honoraires de base maximum et peuvent être soumis à négociation.**

Les honoraires de bien neuf dont la vente a été confié par un professionnel de l'immobilier sont définis par ce dernier.